

5 Chemin du haut 63490 SAUXILLANGES 04 73 96 86 97 06 21 38 06 97



AMENAGEMENT DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS DANS UN BATIMENT COMMUNAL

15300 USSEL

CCTP

LOT 06 - SERRURERIE

PHASE DCE

ARCHITECTE :

CLEF DE VOUTE

48 avenue du Docteur Mallet

15100 SAINT FLOUR

Tél : 04.71.60.22.51 – Fax : 04.71.60.36.74

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNE D'USSEL

15300 USSEL

SOMMAIRE

0.	GENERALITES.....	3
0.1.	GENERALITES SERRURERIE.....	3
1.	SERRURERIE.....	5
1.1.	MAIN COURANTE	5
1.2.	GARDE CORPS EXTERIEUR	5
1.3.	GRILLES DE DEFENSE	6
2.	OPTION.....	7
2.1.	GARDE CORPS EXTERIEUR	7
2.2.	PORTILLON A SIMPLE VANTAIL	7

0. GENERALITES

0.1. GENERALITES SERRURERIE

0.1.1 TEXTES GENERAUX

Les travaux de serrurerie seront réalisés pour tout ce qui ne déroge pas aux spécifications du présent C.C.T.P suivant les clauses des normes suivantes, cette liste n'étant pas limitative :

- ✘ D.T.U N°36.1/37.1 : Choix des fenêtres en fonction de leur exposition.
- ✘ D.T.U N°37.1 : Menuiserie métallique.
- ✘ NF A 35.501 et 503 : Acier de construction d'usage général - nuance et qualité - tôles minces, moyennes et fortes - larges plats - laminés marchands et poutrelles.
- ✘ NF P 06.001 : Charges permanentes et surcharges à admettre dans les constructions.
- ✘ Recommandations professionnelles SNJF.
- ✘ Normes AFNOR concernant les boulons à haute résistance.
- ✘ Règles CM 66 : Règles de calcul des constructions en acier.
- ✘ Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions (règles N.V.65 et N 84).
- ✘ Règles P.S. 69 et 92.
- ✘ Avis techniques de C.S.T.B.
- ✘ Règles FA et annexe : Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en acier.

De par sa compétence l'entrepreneur est réputé connaître les textes et documents cités en référence qui font partie intégrante du présent devis lequel n'est pas limitatif et comprend implicitement l'ensemble des travaux, décrits ou non, nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage.

0.2.1 ASSEMBLAGES

Le choix des divers procédés d'assemblage est déterminé en fonction des métaux utilisés, de la destination et de l'aspect fini des ouvrages.

Les assemblages sont parfaitement exécutés pour résister, sans déformation permanente, ni amorce de rupture, aux efforts auxquels ils pourront être soumis. Les assemblages sont réalisés de façon à ne permettre aucune infiltration, ni séjour de l'eau entre les éléments assemblés.

Les traces de soudure doivent être enlevées sur toutes les surfaces où elles sont nuisibles à l'aspect, à l'étanchéité et au bon fonctionnement des ouvrages. Sur les parements vus, les soudures ne doivent présenter aucune discontinuité.

0.3.1 QUINCAILLERIES

Les pièces de quincailleries sont de première qualité et portent l'estampille NF. Q. Elles sont soumises à l'agrément du Maître d'Œuvre. Les paumelles sont appropriées, en nombre et en force, au poids des ouvrants.

Toutes les serrures sont sélectionnées dans le même catalogue que celles prévues aux autres lots de manière à s'adapter à chaque type d'ouvrage et à présenter en commun un système de clés à combinaison avec un passe général.

0.4.1 STOCKAGE - PROTECTION

Les ouvrages sont entreposés à l'abri des intempéries, des chocs et des détériorations de toutes sortes. L'entrepreneur fait son affaire de toutes les protections qui s'avèrent nécessaires.

Toute inobservation des dispositions ci-dessus engage l'entière responsabilité du présent lot qui supportera toutes les conséquences et dépenses quant à la réfection ou au remplacement des ouvrages endommagés ou détruits.

0.5.1 COMPATIBILITE DES MATERIAUX

L'entrepreneur doit prendre toutes précautions pour éviter tout effet de couple électrique au contact des pièces métalliques de nature différente et pour remédier aux incompatibilités chimiques, tant en ce qui concerne la nature des différents matériaux composant ses propres ouvrages, qu'entre ses ouvrages et ceux des autres corps d'état.

0.6.1 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

L'installation d'échafaudages, platelages, grues... pour la réalisation des travaux sont à la charge du présent lot.

Les ouvrages de serrurerie seront mis en place et maintenus dans les conditions tels qu'ils ne puissent subir aucun déplacement pendant le cours du chantier.

Lors de la réception en fin de travaux, les menuiseries seront mises en bon état de fonctionnement.

Les parties ouvrantes seront graissées, équilibrées,

Aciers de construction :

Les aciers devront satisfaire à la norme NF. A 35.501. Le choix de la qualité à utiliser sera basé sur les conditions de travail et de construction des éléments. On tiendra également compte des épaisseurs mises en œuvre.

Boulons ordinaires :

Les boulons ordinaires utilisés dans les conditions normales de construction seront de classe 4.6 ou 6.6.

Dans le cas d'emploi de boulons de classe différente, il sera impérativement nécessaire :

Soit de prévoir des perçages à jeu réduit.

- ✘ 1 mm pour les boulons de 14 mm ou moins.
- ✘ 1,5 mm pour les boulons de 16 mm à 20 mm.
- ✘ 2 mm pour les boulons de 22 mm et plus.

Soit de considérer qu'un boulon est inefficace pour les assemblages comportant de 2 à 5 boulons.

Boulons à haute résistance :

Les boulons à haute résistance (H.R.) et leurs rondelles seront conformes aux normes AFNOR.

Les indications de préparation de surface et les couples de serrage seront indiqués sur les plans.

Electrodes :

Les électrodes seront choisies de façon à correspondre exactement à la nature du métal de base, à la destination de l'ensemble soudé et à la nature des efforts qu'il a à subir.

Il en sera de même pour les fils, flux et gaz.

Coupes :

Elles seront exécutées au chalumeau, ou par sciage, les bavures étant soigneusement éliminées par meulage, aucune amorce de fissure ne sera admise. Les surfaces d'appui des différentes pièces seront soigneusement dressées pour permettre une transmission correcte de tous les efforts.

Perçage :

En aucun cas, le perçage des trous à l'aide de chalumeau ne sera toléré.

Soudures :

Les caractéristiques du métal déposé, en particulier sa résilience, seront au moins égales à celles du métal de base. L'entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'Œuvre et du bureau d'étude pour effectuer toute soudure sur le chantier.

1. SERRURERIE

1.1. MAIN COURANTE

Main courante en fer plat de 50 x 10 mm fixée par l'intermédiaire d'écuyers métalliques en fers ronds coudés de 15 mm de diamètre et platine (forme et dimensions au choix du Maître d'Œuvre) y compris façonnage, obturation des embouts, cintrage des départs et arrivées sur paliers, fixations nécessaires. Compris toutes sujétions de fixation sur le support existant.

Dispositions conformes à l'arrêté du 01.08.06 pour l'accessibilité aux personnes handicapées :
L'escalier, quelle que soit sa conception, doit comporter une main courante de chaque côté. Toute main courante doit répondre aux exigences suivantes :

- ✘ Etre située à une hauteur comprise entre 0.80 ml et 1.00 ml. Toutefois, lorsqu'un garde-corps tient lieu de main courante, celle-ci devra être située pour des motifs de sécurité à la hauteur minimale requise pour le garde-corps.
- ✘ Se prolonger horizontalement de la longueur d'une marche au-delà de la première et de la dernière marche de chaque volée sans pour autant créer d'obstacle au niveau des circulations horizontales.
- ✘ Etre continue, rigide et facilement préhensible.
- ✘ Etre différenciée de la paroi support grâce à un contraste visuel.

Protection par peinture antirouille (finition à la charge du lot peinture) pour les mains courantes intérieures.

LOCALISATION :

Mains courantes intérieures au droit des escaliers, suivant plans.

1.2. GARDE CORPS EXTERIEUR

Garde corps extérieur, réalisé en profilés d'acier.
Compris coupes, façonnage, soudures, scellement avec pattes permettant la dilatation.
Fixations inoxydables, compris joints étanches avec platines.

Les éléments métalliques recevront une protection par galvanisation.
Finition de l'ensemble des éléments du garde corps par thermo laquage.
Teinte au choix du Maître d'Œuvre dans la gamme RAL.

Exécution suivant détails de l'architecte et les règles de sécurité relatives aux garde-corps (NFP 01-012, 01-013, 06 -001).

Les gardes corps seront conformes à l'arrêté du 01.08.06 pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

L'entreprise fournira les plans de chantier et d'atelier et note de calcul en précisant la section des profils, la nature et position des chevilles sur les platines (cahier des charges des chevilles, note de calcul des chevilles).

Si les gardes corps ne présentent pas un résultat satisfaisant (à l'appréciation de la maîtrise d'œuvre), l'entrepreneur devra la démolition et la reconstruction de l'ouvrage jusqu'à satisfaction, sous son entière responsabilité sans aucune modification du prix global et forfaitaire.

a) Lisse :

- 2 fers plats de 50 x 10 mm formant garde-corps, fixés en tableaux par platines.

LOCALISATION :

Au droit des menuiseries extérieures.

1.3. GRILLES DE DEFENSE

Grille de défense en acier comprenant :

- Traverses horizontales en fer plat de 50 x 10 mm, fixés en tableau par l'intermédiaire de platines.
- Lisses verticales, en tube d'acier, soudées sur les traverses.

Compris chevilles, boulons, caches boulons, et toutes sujétions de mise en œuvre pour une finition soignée.

Protection et finition par thermo laquage (protection adaptée pour un usage en extérieure conformément aux normes en vigueur).

Coloris aux choix du Maître d'Œuvre dans la gamme RAL.

La réalisation sera effectuée à l'identique de l'existant.

Avant toute fabrication l'entreprise devra fournir les notes de calcul et les plans (les détails d'exécution et d'ancrage, et une note de calcul justifiant toutes les sections des profils) au Maître d'Œuvre et bureau de contrôle pour approbation.

LOCALISATION :

R+2 : Au droit des châssis en façade SUD, suivant plans (4 unités).

2. OPTION

2.1. GARDE CORPS EXTERIEUR

Garde corps extérieur, réalisé en profilés d'acier.
Compris coupes, façonnage, soudures, scellement avec pattes permettant la dilatation.
Fixations inoxydables, compris joints étanches avec platines.

Les éléments métalliques recevront une protection par galvanisation.
Finition de l'ensemble des éléments du garde corps par thermo laquage.
Teinte au choix du Maître d'Œuvre dans la gamme RAL.

Exécution suivant détails de l'architecte et les règles de sécurité relatives aux garde-corps (NFP 01-012, 01-013, 06 -001).

Les gardes corps seront conformes à l'arrêté du 01.08.06 pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

L'entreprise fournira les plans de chantier et d'atelier et note de calcul en précisant la section des profils, la nature et position des chevilles sur les platines (cahier des charges des chevilles, note de calcul des chevilles).

Si les gardes corps ne présentent pas un résultat satisfaisant (à l'appréciation de la maîtrise d'œuvre), l'entrepreneur devra la démolition et la reconstruction de l'ouvrage jusqu'à satisfaction, sous son entière responsabilité sans aucune modification du prix global et forfaitaire.

a) De 1.01 ml ht droit :

- Poteaux en fer plat 50 x 10 mm fixés par platines ou par scellements.
- 2 lisses intermédiaires en fer plat 50 x 10 mm fixées entre poteaux.
- Remplissage par barreaudage verticaux fixés entre lisses intermédiaires.
- 1 lisse formant main courante en tube fer.

LOCALISATION :

Sur vide au droit de la cabine pesée.

2.2. PORTILLON A SIMPLE VANTAIL

Fixations :

Poteaux en tube de fer fixés au sol par l'intermédiaire de platines.
Le montage comprend toutes sujétions de coupes, découpes, calage, ajustage, réglage soudures, perçages, boulons de fixation, etc....
Platines de fixations avec douilles, étriers, etc....

Portillon :

Cadre pour ouvrant en fer plat 50 x 10 mm.
Remplissage en barreaudage vertical en tube, distancé de 110 mm.
Gonds en acier, prévus en nombres suffisants, fixer sur les poteaux.
Serrure de sûreté à 1 point avec cylindre profilé européen (sur organigramme), livré avec 3 clefs.
2 Béquilles en acier inoxydable qualité extérieure (ensemble monobloc).
1 arrêtoir à bascule, compris scellement béton.

Manœuvre :

Ouverture par manœuvre manuelle.

Caractéristiques techniques :

Les profilés seront conformes aux normes NF y compris toutes coupes, façonnage et soudures.
Les sections et l'épaisseur des profilés seront à déterminer par le présent lot (à l'appréciation de la maîtrise d'œuvre) afin d'assurer une parfaite stabilité de ces ouvrages et suivant les impératifs de l'architecte.

L'ensemble recevra une protection et une finition par thermo laquage (protection adaptée pour un usage en extérieure conformément aux normes en vigueur).

Finition : RAL teintes aux choix du Maître d'Œuvre.

La réalisation sera effectuée conformément aux plans et détails de l'architecte.

Le montage comprend toutes sujétions de coupes, découpes, calage, ajustage, réglage soudures, perçages, platines, boulons de fixation, etc....

LOCALISATION :

Portillon d'accès aux logements (de 1.50 ml ht), suivant plans.

LIMITE DE PRESTATIONS :

Les prestations suivantes ne sont pas à la charge du présent lot :

- ✘ Portillon extérieur en façade SUD (conservé en l'état).
- ✘ Clôture existante conservée en l'état.